



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 9 février 2021]

Date de la convocation

3 février 2021

Date d'affichage

10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Eric PILUDU

Absents :

N° 009/ 2021

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Modification de la délibération du mardi 8 septembre 2020 relative à la demande de subvention pour une étude sur les infiltrations d'eau au musée de l'abbaye Saint-Michel

En raison de nouveaux critères de financement, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'étude préalable aux travaux et selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 9 570 € H.T.

Subvention Conseil Départemental (50 %) : 4 785 €

Ville de Gaillac (50 %) : 4 785 €

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Tarn le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210210-009-2021-DE
Date de télétransmission : 10/02/2021
Date de réception préfecture : 10/02/2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 10 février 2021